



Note d'informations aux mairies de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse

JANVIER 2023 - N°1

- Une **permanence de la DDFIP de l'Allier** est mise en place à destination des commerçants, artisans, entrepreneurs de tous secteurs, afin de les accompagner dans leurs démarches, leur communiquer des informations suite à la hausse des coûts de l'énergie (aides gaz/électricité) :

mardi 31 janvier 13h30-17h (sans rendez-vous) à la Maison France Services

- Nouveau partenariat avec la Maison France Services : **la Plateforme Mobilité 03** par le biais du prestataire "Mobil Emploi" - Si des entreprises connaissent des difficultés de recrutement à cause de problèmes de mobilité (absence de permis, de véhicule...), des solutions peuvent être proposées aux demandeurs d'emploi.

Ces derniers doivent obligatoirement prendre contact d'abord avec l'un des prescripteurs de la plateforme Mobilité à savoir *Pôle Emploi, Mission locale, MSA, CIDFF** assistantes sociales, Cap Emploi, ...)

**Pôle Emploi, Mission locale, MSA, CIDFF* sont présents physiquement à la Maison France Services*

Les entreprises peuvent aussi venir rencontrer Mobil emploi **certaines mercredis après-midi** à la MFS pour plus de renseignements. (prochaine permanence : le 25 janvier)
Et leurs besoins peuvent aussi être adressés à la MFS (rsp@cc-paysdelapalisse.fr / 04 70 99 76 17) qui en informera ses partenaires.

- Le **guichet unique sur le site formalites.entreprises.gouv.fr** est un nouveau service pour les **formalités d'entreprises depuis le 1^{er} janvier 2023**. Ce guichet unique permet aux entreprises de réaliser leurs formalités en lien avec les administrations concernées : création, modification et cessation d'activités.

Plusieurs possibilités d'accompagnement notamment par la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** (présent le 3^{ème} mardi du mois 9h-12h à la Maison France Services), expert comptable, notaire, ou autres organismes (autres consulaires notamment).

